



## COMMUNE DE SAINT-MARCEL

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 26 mai 2025

### Convocation

Date : 06/05/2025

Envoi aux élus : 06/05/2025

Affichage le : 06/05/2025

### Nombre de conseillers en exercice : 13

Quorum fixé à : 7

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mai à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de monsieur Daniel CHARRIERE, maire.

Noms et prénoms	Fonctions	Présents	Absents	Absents représentés	Pouvoirs
CHARRIERE Daniel	Maire	X			
VIVET Gilles	Adjoint		X		
KISMOUNE Farrida	Adjointe		X		
SAVOV Sébastien	Adjoint		X		
THOREND Emmanuel	Adjoint	X			
SUINO Eric	Conseiller municipal	X			
MARTIN Nathalie	Conseillère municipale	X			
GRILLET Marie-Pierre	Conseillère municipale	X			
GIRARD Tiffany	Conseillère municipale			X	KISMOUNE Farrida
VEY Martine	Conseillère municipale	X			
KOENIG Pierre	Conseiller municipal	X			
KISMOUNE Sabri	Conseiller municipal		X		
MARGUIER Alain	Conseiller municipal	X			

Le quorum est fixé à 7. Celui-ci est atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Monsieur Eric SUINO a été nommé secrétaire à l'unanimité.

DEBUT DE SEANCE : 18h35

Monsieur le maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 24 mars 2025.  
Aucune remarque n'est faite sur le procès-verbal. Celui-ci est donc adopté.

Décisions prises par le maire en vertu de sa délégation :

Décision	Date	Fournisseur	Objet	Montant TTC
2025-055	25 mars 2025	SAVOIE HYGIENE	Produits d'entretien	36,96
2025-056	25 mars 2025	IPC	Lave-glace et matériels d'entretien	788,48
2025-057	25 mars 2025	SGC de Moutiers	Création d'une régie de recettes "service périscolaire"	
2025-058	26 mars 2025	SERPOLLET	Remplacement luminaires lotissement des Marais, impasse de la Côte, rue de la Loyettaz	20 762,00
2025-059	26 mars 2025	EUROCHLORE	Masques à chlore, cartouches, étuis	4 365,00
2025-060	26 mars 2025	HUSSON INTERNATIONAL	Jeux à ressort aire de jeux de la mairie	8 997,20
2025-061	26 mars 2025	HUSSON INTERNATIONAL	Jeu aire de jeux de la mairie	19 698,80
2025-062	26 mars 2025	DEMONNAZ ZIAN	Réalisation d'un pump track	90 000,00
2025-063	26 mars 2025	SAVOIE SOLS	Réfection des sols de la garderie et bibliothèque	17 872,00
2025-064	26 mars 2025	SAVOIE HYGIENE	Autolaveuse	5 094,40
2025-065	26 mars 2025	LES ENSEIGNISTES	Enseigne pour salon de coiffure	1 575,00
2025-066	26 mars 2025	TRENOIS DESCAMPS	Evolution système des clés électroniques	6 856,00
2025-067	26 mars 2025	LEGALLAIS	Pinces, butées, booster	694,40
2025-068	26 mars 2025	SOCOTEC SMART SOLUTIONS	Maîtrise d'œuvre rénovation énergétique de l'école - scénario 2030	12 000,00
2025-069	28 mars 2025	GLAIRON MONDET	Tondeuse à gazon, débroussailleuse, batterie	1 930,39
2025-070	28 mars 2025	VAUDAUX	Pantalons, chaussures, blousons de travail	514,13
2025-071	28 mars 2025	RONDINO	Transats, table, bancs, corbeilles, seaux, séparateur	4 932,79
2025-072	28 mars 2025	TRENOIS DESCAMPS	Outils et outillages pour service technique	1 578,61
2025-073	28 mars 2025	JF PROMETAL	Main courante accès PMR salle des fêtes	2 158,60
2025-074	28 mars 2025	TRENOIS DESCAMPS	Aspirateur à dos et batterie	667,36

2025-075	28 mars 2025	TEAMINFO	Installation d'une barre de visioconférence en salle du conseil municipal	1 248,33
2025-076	28 mars 2025	LACOSTE	Fournitures scolaires	333,49
2025-077	31 mars 2025	ALPES PEINTURES	Pots de sous couche et peintures	214,27
2025-078	31 mars 2025	LEGALLAIS	Enrouleur à air comprimé, chevilles, marqueurs	539,56
2025-079	31 mars 2025	France RURALE	Jardinière + support, bulbes - école	83,33
2025-080	31 mars 2025	WELDOM	Peinture en bombe, lambourde, fil de fer - école	66,67
2025-081	31 mars 2025	CARREFOUR MARKET	Vernis marin - école	41,67
2025-082	31 mars 2025	GLAIRON MONDET	Matériels pour débroussailleuses	1 132,05
2025-083	1er avril 2025	PEPINIERES CHOLAT	Arbustes pour massifs	734,60
2025-084	1er avril 2025	CARREFOUR MARKET	Chocolats de Pâques école	28,44
2025-085	3 avril 2025	SERFIM TIC	Intervention sur le réseau de fibre optique	675,00
2025-086	3 avril 2025	ATELIER DES FLEURS	2 gerbes pour la cérémonie du 8 mai 2025	100,00
2025-087	8 avril 2025	LES CORDISTES CHABLAISIENS	Purge et installation de filets de protection sur la route de Montfort	14 460,00
2025-088	8 avril 2025	LES CORDISTES CHABLAISIENS	Purge de filets de protection sur la route de Montfort	7 260,00
2025-089	8 avril 2025	ONF	Abattage d'arbres secs le long de la route de Montfort	4 150,00
2025-090	14 avril 2025	Service de Gestion Comptable de Moutiers	Ouverture d'un Compte A Terme (CAT) pour 3 mois à compter du 16/04/2025	500 000,00
2025-091	14 avril 2025	CARREFOUR MARKET	Alimentation et fournitures scolaires pour gâteau et Carnaval	74,88
2025-092	22 avril 2025	RAIDEICC	Décontamination appartement n°3 Ancolie	4 000,00
2025-093	22 avril 2025	ONF	Sécurisation de la route de Montfort	7 400,00
2025-094	22 avril 2025	STH	PC pour école	300,00
2025-095	22 avril 2025	PROFILS ETUDES	Etude de l'aménagement du centre bourg	8 200,00
2025-096	22 avril 2025	COLAS	Reprises d'enrobé sur la route de Montfort	8 978,00
2025-097	22 avril 2025	COLAS	Reprises d'enrobé à Montfort suite fuites d'eau	4 157,00

2025-098	22 avril 2025	COLAS	Rampe d'accès au réservoir de Montmagny	14 070,00
2025-099	22 avril 2025	COLAS	Reprise d'enrobé de la route du Ty	52 420,00
2025-100	23 avril 2025	LUMINEM	Remplacement de BAES dans divers bâtiments	1 086,00
2025-101	23 avril 2025	JPG	Boîtes archives, ramettes, couvertures de reliures	126,25
2025-102	23 avril 2025	CARREFOUR MARKET	Réception du 26/04/2025 - journée de l'environnement	47,39
2025-103	29 avril 2025	EI MURAT Johann	Reprise de muret en bordure de la route de Montfort	20 620,00
2025-104	29 avril 2025	GROLLA	Remplacement treuil de volet roulant appartement Ancolie	469,10
2025-105	29 avril 2025	JEROME BREIA	Avenant n°1 mission de maîtrise d'œuvre du marché de réfection des toitures	3 000,00
2025-106	29 avril 2025	EVS	Pose de filets anti-pierres en amont du lotissement de Montmagny	21 540,80
2025-107	30 avril 2025	BUREAU VALLEE	Ramettes papier et trieurs à soufflet - Ecole	164,54
2025-108	5 mai 2025	ONF	Coupe de chablis sur la ligne téléphonique/fibre Montfort	2 300,00
2025-109	5 mai 2025	CARREFOUR MARKET	Boissons et alimentations pour réceptions des 08/05, 09/05 et 11/05	142,18
2025-110	5 mai 2025	BARBIER HORTICULTURE	Plants de légumes et plantes - école	71,09
2025-111	5 mai 2025	L'ATELIER DES FLEURS	Coupes de fleurs pour mariage du 17/05/2025	47,39
2025-112	5 mai 2025	UGAP	Piles pour serrures électroniques	43,60
2025-113	15 mai 2025	SEDI	Tampons urbanisme, livrets de familles, dossiers de mariage	427,91
2025-114	19 mai 2025	LE DAUPHINE	Exemplaires "mon premier cahier d'anglais"	109,88
2025-115	19 mai 2025	SUEZ	Réparation du biodisque de la STEP de Montmagny	3 700,00
2025-116	19 mai 2025	ETRAL	Doublage de mur et installation de chasse roues sur la route de Montfort	32 604,60
2025-117	20 mai 2025	CARREFOUR MARKET	Bouteilles d'eau conseil municipal	23,70
2025-118	20 mai 2025	LEGALLAIS	Lampes, piles, chargeur de piles	392,10
2025-119	26 mai 2025	ACCES EDITIONS	Livres scolaires CE2, CM1, CM2	512,00

## Ordre du jour

### I. FINANCES

- Demande de participation financière et convention de transfert des Certificats d'Economie d'Energie (CEE),
- Dissolution du budget 23800 ASA FONDATION DESCHAMPS et intégration de l'excédent de fonctionnement au résultat du budget principal,
- Décision modificative n°1 du budget principal,

### II. RESSOURCES HUMAINES

- Modification du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),

### III. ADMINISTRATION

- Groupement de commandes – achat de prestations d'exploitation forestière,
- Modification de la dénomination et de la numérotation des rues,

### IV. QUESTIONS DIVERSES

#### FINANCES

Demande de participation financière et convention de transfert des Certificats d'Economie d'Energie  
Délégation n°2025.05.01

La commune de Saint-Marcel réalise depuis plusieurs années la rénovation de son éclairage public en remplaçant les luminaires énergivores par des luminaires avec de l'éclairage led.

Aussi, pour cette année, elle s'engage à réaliser et à financer des travaux de renouvellement de l'éclairage public, dont le montant prévisionnel s'élève à 20 762 € HT, sur le secteur de l'impasse de la Côte, la rue de la Loyettaz et le lotissement des Marais, à Pomblière.

De plus, la collectivité a signé en 2024 (délibération n°2024.02.04) une convention d'assistance approuvant le principe de confier au SDES la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

#### Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **A l'unanimité,**
- **SE PRONONCE** sur le plan de financement prévisionnel suivant :
  - Fonds libres : 20 762 €
  - Emprunts : 0 €
  - Autres aides financières : 0 €
- **SOLLICITE** l'aide financière du SDES en complément du plan de financement ci-dessus ;
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant la notification de décision d'attribution de la participation financière du SDES ;

- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de l'attribution de la participation du SDES ;
- **RETROCEDE** donc au SDES les CEE associés aux travaux.

#### **FINANCES**

Dissolution du budget 23800 ASA FONDATION DESCHAMPS et intégration de l'excédent de fonctionnement au résultat du budget principal.

**Délibération n°2025.05.02**

Monsieur le maire rappelle l'existence d'une fondation dite « Fondation DESCHAMPS » créée lors d'une donation réalisée par testament de monsieur Alexis DESCHAMPS. Ce dernier était né à Montmagny le 12 décembre 1804 et est décédé le 29 février 1876 à Paris, où il avait exercé la profession de « maître peintre et vitrier ».

Au moment du décès, alors qu'aucun ascendant ni descendant du défunt n'est vivant, la succession est réglée en vertu d'un testament rédigé le 18 décembre 1856 à Paris.

Monsieur DESCHAMPS avait réparti sa succession en 3 tiers : un tiers partagé avec ses descendants collatéraux (neveux et nièces) et les deux autres tiers destinés à la célébration de messes, l'entretien des chapelles et églises, et à la distribution d'aumônes aux nécessiteux.

Il prescrivait également la mise en place d'un conseil d'administration chargé de gérer les produits des deux derniers tiers de la donation placés en rentes sur l'Etat, d'où l'existence du budget 23800 ASA FONDATION DESCHAMPS.

Or, les évolutions du 20<sup>ème</sup> siècle, notamment démographiques, rendent caduques certaines des dispositions du testataire.

C'est pourquoi, le conseil municipal de Saint-Marcel avait délibéré le 31 mai 1991 pour dissoudre le budget de la « Fondation DESCHAMPS » qui présentait une disponibilité de 319.58 francs, soit 48.72 euros, transférés au CCAS de Saint-Marcel.

Aussi, le budget CCAS de Saint-Marcel a également été dissout par délibération n°2000.01.19 du 27 janvier 2000 et cette somme de 48.72 euros n'a jamais été reprise sur le budget principal de la commune.

Par conséquent, afin de régulariser la situation, il est nécessaire de constater l'intégration de l'excédent de fondation de l'« ASA FONDATION DESCHAMPS » pour 48.72 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **A l'unanimité,**
- **CONSTATE** l'intégration de l'excédent de fonctionnement de l'« ASA FONDATION DESCHAMPS » pour 48.72 euros,
- **DIT** que la somme de 48.72 euros devra être inscrite au compte 002 du budget primitif du budget principal 2025.

#### **FINANCES**

Décision modificative n°1 du budget principal

**Délibération n°2025.05.03**

Le maire informe le conseil qu'il convient d'effectuer les mouvements comptables suivants, sur le budget principal, afin d'établir des écritures de dépenses ainsi qu'une régularisation de l'excédent de fonctionnement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Compte	Chapitre	Montant	Compte	Chapitre	Montant
673 – titres annulés sur exercices antérieurs	67	200.00	002 – résultat de fonctionnement reporté	002	48.72
			7024 - Remboursement forfaitaire TVA	70	151.28
<b>Total</b>		<b>200.00 €</b>	<b>Total</b>		<b>200.00 €</b>

Le conseil,

- **SUR** rapport de monsieur le maire,

- **VU** le budget primitif 2025 du budget principal adopté par délibération du 24 mars 2025,

- **A l'unanimité,**

- **APPROUVE** le projet de décision modificative n°1 du budget principal après avoir constaté son équilibre section par section, tant en recettes qu'en dépenses (crédits de fonctionnement et d'investissement).

### RESSOURCES HUMAINES

Délibération modifiant le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)  
**Délibération n°2025.05.04**

**Vu** l'article 189 de loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

**Vu** l'article L.822-3 du code général de la fonction publique ;

**Vu** le décret n°2025-197 du 27 février 2025 relatif aux règles de rémunération de certains agents publics placés en congé de maladie ordinaire ou en congés de maladie ;

**Vu** la délibération n°2024.12.05 du 16 décembre 2024 instaurant le régime indemnitare ;

**Considérant** que conformément à l'article 2 du décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ses agents ;

**Considérant** qu'il y a lieu d'appliquer le RIFSEEP qui a vocation à devenir le régime indemnitare de référence pour les cadres d'emplois éligibles ;

**Considérant** le caractère exclusif du RIFSEEP qui se substitue à toutes les primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir, à l'exception de celles mentionnées par l'arrêté du 27 août 2015 précité ainsi que la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction, de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE) et des avantages collectivement acquis prévus par l'article 111 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

**Considérant** la modification des conditions de rémunération des agents publics placés en congé de maladie ordinaire,

**Le maire propose à l'assemblée délibérante de modifier l'article 5 de la délibération n°2024.12.05 du 16 décembre 2024 instaurant le RIFSEEP selon les modalités suivantes :**

**« Article 5 – Incidence des congés pour indisponibilité physique sur l'IFSE**

En cas de congé de maladie ordinaire, l'IFSE suit le sort du traitement. Elle est maintenue à hauteur du traitement pendant les trois premiers mois puis réduite de moitié pendant les neuf mois suivants.

En cas de congé de longue maladie ou de grave maladie, le bénéfice des primes et indemnités est maintenu à hauteur de 33% la première année et de 60% les deuxième et troisième années.

En cas de congé de longue durée, le versement de l'IFSE est suspendu. Toutefois, lorsque l'agent est placé en congé de longue durée à la suite d'une demande présentée au cours d'un congé antérieurement au titre de la maladie ordinaire ou de la longue maladie, l'IFSE qui lui a été versée durant son congé de maladie ordinaire et de longue maladie lui demeure acquise.

Le versement de l'IFSE est maintenu pendant les périodes de congés annuels et autorisations spéciales d'absence, congés de maternité ou paternité, états pathologiques ou congés d'adoption, accidents de service, maladies professionnelles reconnues et congés pour formation syndicale. En cas de temps partiel thérapeutique, l'IFSE est versée au prorata de la durée effective de service. »

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

- **A l'unanimité ;**
- **DE MODIFIER** l'article 5 de la délibération n°2024.12.05 du 16 décembre 2024 instaurant le RIFSEEP dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- **DIT** que les autres articles de la délibération n°2024.12.05 du 16 décembre 2024 restent inchangés.

**ADMINISTRATION**

Groupement de commandes – achat de prestations d'exploitation forestière

**Délibération n°2025.05.05**

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal de la convention constitutive du groupement de commandes entre l'Office National des Forêts et certaines collectivités publiques propriétaires de forêt dans les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie pour l'achat de prestations d'exploitation forestière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **A l'unanimité,**
- **DÉCIDE** d'intégrer le groupement de commande et de signer la « Convention Constitutive d'un groupement de commande de collectivités publiques propriétaires de forêt – ONF - 2025 », dont l'objet est la coordination par l'ONF des marchés publics ayant pour objet l'Achat de prestations d'exploitations forestières, afin d'en devenir membre co-acheteur sur la période 2025-2028,
- **ACCEPTÉ** que ses coupes prévues en vente de bois façonnés soient intégrées aux marchés d'achat de prestations d'exploitations forestières à intervenir,

- **DONNE POUVOIR** à monsieur le maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations d'achat de prestation d'exploitation forestière et de vente des produits issus de ces exploitations, dans le cadre budgétaire fixé annuellement.

## ADMINISTRATION

### Modification de la dénomination et numérotation des rues

#### Délibération n°2025.05.06

Monsieur le maire rappelle la délibération n°2013.10.08 du 21 octobre 2013 qui définissait les noms des rues et la numérotation des bâtiments du territoire de Saint-Marcel, ainsi que la délibération n°2022.10.02 qui définissait le nom de la rue et la numérotation des bâtiments de la zone artisanale de la Contamine.

Aussi, avec la réalisation d'une nouvelle voie communale au hameau de Montfort, qui dessert deux bâtiments à nouveau occupés, il est nécessaire de compléter l'adressage de la commune.

Par la même occasion, afin de réparer un oubli d'adressage, il est nécessaire de créer un numéro 752 pour la « rue de la Contamine ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APRES** avoir procédé, selon le système métrique, à la numérotation des rues existantes et dénommé les voies communales des hameaux composants la commune de Saint-Marcel,
- **A l'unanimité,**
- **DECIDE** de compléter la délibération n°2013.10.08 du 21 octobre 2013 et la délibération n°2022.10.02 du 19 octobre 2022 en créant le numéro 752 de la « rue de la Contamine » et en modifiant la voie communale « route des combes » à laquelle les numéros 308 et 320 sont affectés,
- **DECIDE** de créer la dénomination « impasse du cimetière », de l'intersection avec la « route des combes » jusqu'au cimetière de Montfort.

## QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Désagréments provenant de l'entreprise VORGER TP à La Contamine : une pétition des habitants de Pomblière contre les nuisances des activités de l'entreprise VORGER TP circule actuellement.  
Un courrier du maire en date du 14 mai 2025 adressé au professionnel est resté sans réponse à ce jour.  
Un second courrier est en préparation pour réclamer le départ de l'entreprise. Des renseignements juridiques sont demandés à ce sujet.  
Un constat d'huissier est demandé afin de constater les activités de l'entreprise ainsi que la présence d'engins de chantier pour des travaux de concassage/criblage. L'appui de la DREAL est aussi sollicité.  
Des solutions sont également à l'étude pour faire ralentir la circulation routière le long de l'Isère, « rue de la Volta ». Le choix de pose de chicanes est privilégié (avec installation d'une signalétique et de points réfléchissants).
- ❖ Problème du massif de fleurs « rue de la Loyettaz » : les fleurs sont trop hautes et gênent la visibilité au niveau de la sortie du parking de MSSA.

- ❖ Consultation pour le marché de travaux de réalisation d'un réservoir à Montmagny : une seule offre est parvenue dans les délais. Celle-ci est supérieure de 15% à l'estimation du maître d'œuvre. Une négociation financière est engagée.
- ❖ Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 06 juin 2025 à 18h30 avec un ordre du jour unique.

FIN DE SEANCE : 20h10



Le maire,  
Daniel CHARRIERE

Le secrétaire de séance,  
Eric SUINO